

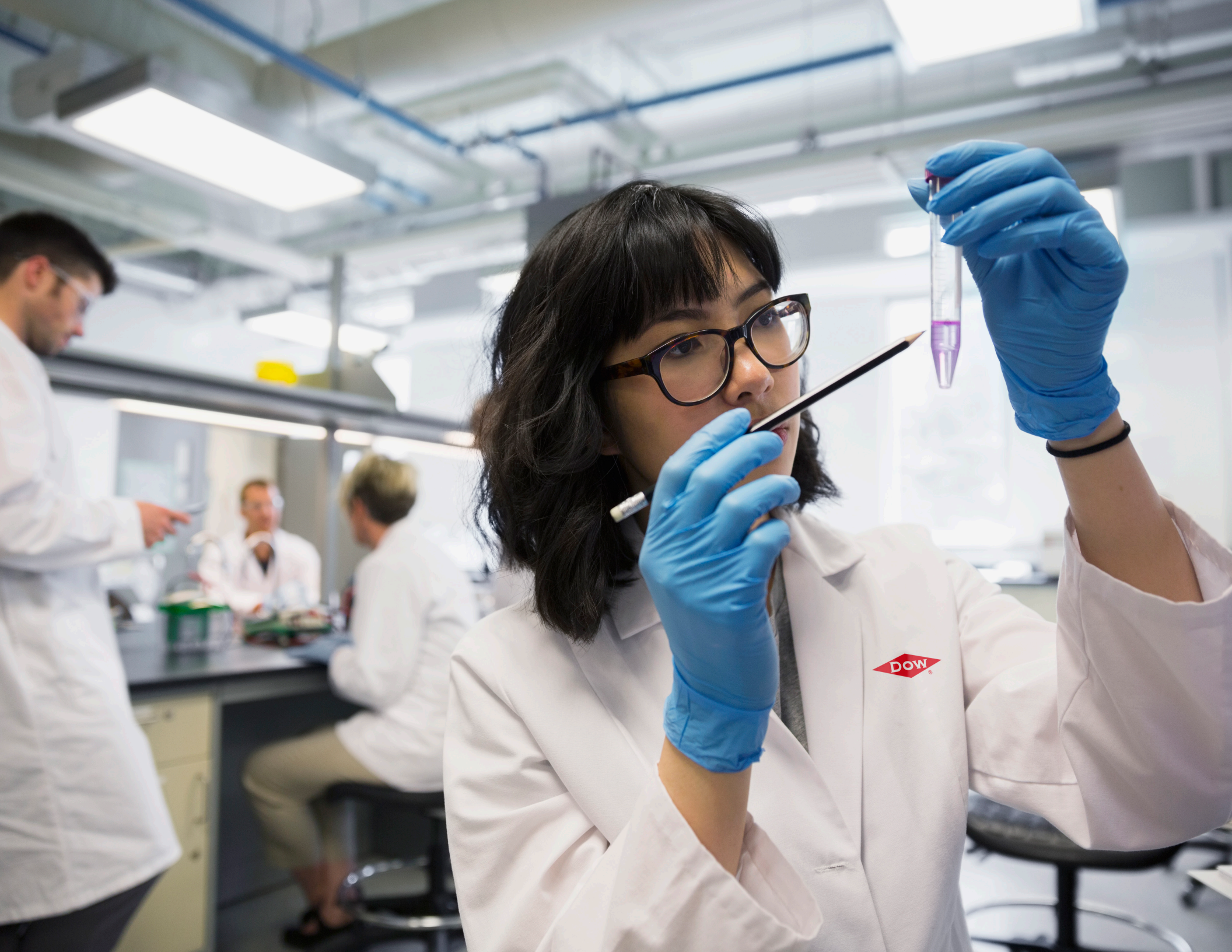


Impliquez-vous dans la conversation

Code de conduite



Seek Together™



Contenu



INTRODUCTION	4	CIVISME	
LES HOMMES ET LES FEMMES		Définir la norme de durabilité	17
Inclusion et diversité, égalité des chances et respect au travail	6	Entreprise citoyenne	18
Pratiques professionnelles et droits des personnes	6	Activités caritatives et bénévolat	18
Santé et sécurité au travail	7	Activités et contributions politiques	19
Abus de drogue et d'alcool au travail	7	Communications auprès du public	19
Violence au travail	7	Médias sociaux	20
NOS ACTIVITÉS		ADMINISTRATION DU CODE	
Conflits d'intérêts	8	Enquête et mesures	20
Intérêts et emplois à l'extérieur de l'entreprise	8-9	Coordonnées et autres ressources	22
Interventions lors de conférences	9	Ligne d'éthique de Dow	22
Parents, amis et relations personnelles	9		
Cadeaux et divertissements	9		
Représentants de l'autorité publique	10		
Dossiers commerciaux et financiers	10		
Utilisation et protection des ressources et des informations de l'entreprise	11		
Propriété intellectuelle	11		
Technologie de l'information	12		
Données professionnelles et personnelles et gestion des dossiers	12		
Activités de prestations de services de Dow	12		
Confidentialité des données	13		
Informations privilégiées et délit d'initié	13		
Pots-de-vin et corruption	14		
Diligence raisonnable contre la corruption	15		
Concurrence	15		
Pratiques antitrust et concurrence loyale	16		
Collecte d'informations sur la concurrence	16		
Contrôles des échanges commerciaux	16		
Dow en tant que client/bénéficiaire de services	17		



Un engagement sans faille à l'égard d'un comportement éthique

DOW

Chers collègues,

Depuis plus de 125 ans, les collaborateurs de Dow se sont constitué un atout inestimable : la réputation de l'entreprise en matière d'éthique, d'honnêteté et d'équité. Alors que nous travaillons en collaboration pour réaliser notre ambition d'être l'entreprise de science des matériaux la plus innovante, la plus orientée sur le client, la plus inclusive et la plus durable au monde, nous reconnaissons que notre réputation d'éthique et d'intégrité restera à la fois un avantage concurrentiel et un élément fondamental de la poursuite de notre succès.

Pour conserver la confiance de nos parties prenantes et défendre nos valeurs d'intégrité, de respect des personnes et de protection de la planète, nous devons travailler en collaboration pour obtenir les bons résultats, de la bonne manière. Aucune excuse. Aucun raccourci. Le Code de conduite de Dow Inc. est le guide des comportements et des principes déontologiques attendus de chacun de nos employés, quels que soient nos rôles et l'endroit où nous travaillons. Je vous encourage à lire soigneusement le Code et à l'utiliser comme un guide.

Chacun d'entre nous a le devoir d'accomplir ses tâches d'une manière ouverte, honnête et éthique, même lorsque ce n'est pas à notre avantage. Faire preuve de discernement, c'est aussi prendre la parole si vous avez des préoccupations ou si vous soupçonnez une activité qui enfreint notre Code de conduite ou la loi. Dow ne tolère pas les représailles à l'égard de toute personne qui signale une inquiétude de bonne foi. La [Ligne d'éthique de Dow](#) est une ligne d'assistance gratuite, accessible 24 heures/24, 7 jours/7, pour toute personne souhaitant poser des questions sur la politique de Dow, obtenir des conseils sur des situations particulières ou signaler d'éventuelles violations.

N'oubliez pas : vos actions font la différence. Vous donnez l'exemple en maintenant les normes professionnelles les plus élevées et en incitant les autres à faire de même. En nous comportant avec intégrité et en adhérant aux principes du Code, nous contribuons tous à créer une entreprise avec laquelle nos clients veulent travailler, un cadre professionnel agréable ainsi qu'un investissement digne de confiance pour nos actionnaires.

Cordialement,

Jim Fitterling
Président-directeur général

Code de conduite de Dow Inc.

Portée et principes généraux

Alors que l'économie globale se développe et que l'environnement commercial devient de plus en plus complexe, le Code de conduite de Dow fournit un cadre pour faire les bons choix : respecter la loi, avoir des principes bien établis et faire preuve de responsabilité sociale dans toutes nos pratiques commerciales.

Le Code de conduite de Dow Inc. (le « Code ») s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés de Dow, y compris dans les filiales et les co-entreprises qui adoptent le Code. Les références à Dow ou à l'entreprise dans le présent document s'appliquent à toutes ces entités.

Responsabilité partagée

Dans le cours normal de nos activités, nous sommes confrontés à des situations où la bonne réponse n'est pas toujours évidente. Le Code peut nous servir de guide, mais il ne couvre pas toutes les circonstances possibles. Dans tous les cas, nous devons agir avec intégrité, en évitant ne serait-ce que l'apparence d'un comportement inapproprié. Nous devons respecter toutes les lois applicables, respecter nos valeurs et, en cas de doute, demander conseil.

Responsabilités des superviseurs et dirigeants

Les actes sont plus éloquents que les paroles, et nous exigeons de nos dirigeants qu'ils respectent des normes encore plus élevées. Les superviseurs doivent adopter un comportement approprié, s'assurer que leurs collaborateurs disposent des ressources nécessaires pour conduire leurs activités de façon éthique, encourager des discussions ouvertes et être à l'écoute de toute préoccupation. D'autres directives concernant les rôles et responsabilités des superviseurs et des dirigeants sont disponibles dans la section Ressources sur la page intranet [Bureau éthique et conformité](#).

Prenez la parole

Nous mesurons notre engagement envers nos valeurs par la façon dont nous nous traitons mutuellement. En tant qu'employés, nous devons nous comporter de manière à nous protéger mutuellement et à protéger nos intérêts commerciaux et notre réputation. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour signaler rapidement toute conduite incompatible avec le Code, nos valeurs ou la loi, même si nous n'avons qu'un soupçon légitime d'une possible irrégularité. Les signalements de mauvais comportements sont pris au sérieux. Ils sont traités de manière confidentielle et font l'objet d'une enquête impartiale.

Vous pouvez adresser vos questions ou préoccupations sur la conduite à suivre à l'une de ces personnes :

- Un dirigeant
- Un juriste de Dow
- La Ligne d'éthique de Dow
- Un représentant des ressources humaines
- Le Bureau éthique et conformité

Absence de représailles

Nous respectons et encourageons toute personne à s'exprimer et à faire part de ses préoccupations concernant des comportements inappropriés. Nous ne tolérons aucune forme de représailles, quelle qu'elle soit. Cela comprend, mais sans s'y limiter, toute forme de sanction, de riposte, d'intimidation ou autre forme de vengeance à l'encontre d'un lanceur d'alerte qui exerce ses droits de bonne foi en vertu du Code, dépose une plainte ou coopère à une enquête en toute honnêteté, même si l'allégation ne peut être corroborée.

Si une plainte pour représailles s'avère fondée, nous prendrons des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement à l'encontre de l'auteur des représailles, conformément aux lois en vigueur.

Si vous estimez être victime de représailles ou si vous connaissez quelqu'un qui en est victime, veuillez signaler immédiatement cette situation, comme indiqué dans le présent Code. Agir de « bonne foi » signifie fournir toutes les informations à disposition et croire sincèrement que le signalement est fondé, même s'il s'avère par la suite qu'il s'agit d'une erreur.

Nos valeurs

Les valeurs de Dow sont à la base du Code. Chaque valeur fait partie intégrante des pratiques éthiques de Dow et doit influencer chacune de nos actions.

Respect d'autrui

Nous croyons en la valeur inhérente de chacun. Nous, employés de Dow, sommes le catalyseur de la création de valeur ; notre imagination, notre détermination et notre dévouement sont essentiels à la croissance.

Intégrité

Nos engagements représentent notre produit le plus important : nous n'avons qu'une parole. Dans le monde entier, nous maintenons les plus strictes normes éthiques dans les relations essentielles à notre réussite.

Protéger la planète

Nous estimons qu'il faut protéger les ressources de la planète. Le parcours de Dow en matière de développement durable implique les meilleurs experts internationaux en résolution de problèmes qui travaillent sur les plus grands défis mondiaux. Les décisions que nous prenons, les innovations que nous proposons et les objectifs que nous atteignons sont motivés par notre intention d'« établir la norme en matière de durabilité », rendant le monde plus sûr, plus propre et plus vert pour les générations à venir.

Le Code, la loi et les politiques de l'entreprise

Le Code couvre les politiques exhaustives de Dow dans de nombreux domaines. Dow a adopté les meilleures pratiques de l'industrie et d'autres sources. En tant qu'entreprise internationale, nous respectons les lois de nombreux pays et territoires.

Consultez un juriste de Dow ou le Bureau éthique et conformité si vous pensez qu'une section du Code entre en conflit avec la législation locale applicable ou si vous avez d'autres questions sur les lois locales, le Code et autres politiques de l'entreprise.

Normes éthiques

Respect d'autrui

Nous mesurons notre succès non seulement par les résultats que nous obtenons, mais aussi par la façon de les obtenir. Chaque décision que nous prenons et chaque action que nous entreprenons doit être guidée par le sentiment le plus profond d'intégrité commerciale et professionnelle. Il en résulte un lieu de travail sûr et de confiance, une équipe plus solidaire et, en fin de compte, une culture d'entreprise qui offre à chacun d'entre nous la possibilité de réussir.

Inclusion et diversité, égalité des chances et respect au travail

L'inclusion et la diversité définissent qui nous sommes et constituent un élément essentiel de notre stratégie d'entreprise. Dans une culture où l'inclusion et la diversité sont au premier plan, chacun d'entre nous est en mesure d'apporter sa contribution et de se sentir valorisé. En nous investissant pleinement chaque jour dans notre travail, nous pouvons non seulement apporter davantage de valeur, mais aussi avoir une carrière plus satisfaisante.

- Nous offrons l'égalité des chances à l'emploi à tous nos employés et candidats sans distinction d'âge, race, couleur, nationalité d'origine, sexe, caractéristiques sexuelles (y compris l'intersexualité, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre), handicap physique ou mental, religion, information génétique, statut de militaire ou de vétéran, situation matrimoniale ou familiale, ou tout autre facteur protégé par la législation en vigueur.
- Les décisions en matière d'embauche, de promotion, de rémunération et autres décisions liées à l'emploi sont basées uniquement sur des facteurs professionnels.
- Nous nous efforçons de créer un environnement de respect mutuel en interdisant la discrimination et le harcèlement (y compris le harcèlement sexuel), ainsi que tout autre comportement non professionnel. Notre [Politique relative au respect et à la responsabilité](#) témoigne de notre engagement à prévenir toute conduite inappropriée au travail, y compris la discrimination et le harcèlement (y compris le harcèlement sexuel).
 - Le harcèlement sexuel est une forme particulièrement préjudiciable de comportement inapproprié. Il peut s'agir de flirts ou d'avances sexuelles indésirables, de demandes de faveurs sexuelles, de contacts physiques non sollicités ou de comportements blessants de nature sexuelle d'ordre verbal, visuel ou physique. Il peut également inclure des photos, des affiches, des économiseurs d'écran, des vidéos ou des courriels inappropriés.
 - L'intimidation et le harcèlement moral sont inacceptables. Cela comprend tout comportement agressif, abusif, intimidant ou violent pouvant créer un environnement

de travail hostile.

- Les employés ne doivent pas se comporter de manière dégradante, offensante, humiliante ou intimidante à l'égard d'autrui ni préférer de tels propos. Des actes apparemment innocents peuvent créer un environnement potentiellement blessant ou importun, et nous devons être attentifs à notre propre comportement et aux effets qu'il peut avoir sur autrui.

Pratiques professionnelles et droits des personnes

Le respect de la dignité, des droits et des aspirations de chacun est la base de l'excellence de notre entreprise. Nous contribuons de manière positive à la réduction du travail illégal en respectant toutes les lois du travail en vigueur.

Nous exigeons de nos fournisseurs et prestataires de services qu'ils respectent les mêmes normes en matière de droits des personnes. et qu'ils se conforment au Code de conduite professionnelle pour les fournisseurs de Dow en faisant faire preuve d'un engagement actif dans ce domaine.

Nous reconnaissons et respectons les lois applicables en matière de travail et d'emploi partout où nous exerçons nos activités, notamment celles concernant la liberté d'association, la vie privée et l'égalité des chances à l'emploi.

- Nous sommes convaincus qu'un travail positif et direct avec les employés sert au mieux leurs intérêts.
- Nous nous efforçons de travailler en collaboration avec les représentants du personnel dûment élus dans la poursuite commune des intérêts des employés et de la mission de l'entreprise.
- Nous n'utilisons aucune forme de travail forcé ou non volontaire (comme le travail forcé, l'esclavage moderne ou la traite des personnes).
- Nous nous conformons à la législation applicable en matière de travail des enfants et de lutte contre la traite des personnes.

- Nous contribuons de manière positive à la réduction du travail illégal en respectant toutes les lois du travail en vigueur.
- Nous exigeons de nos fournisseurs et prestataires de services qu'ils respectent les mêmes normes en matière de droits des personnes. et qu'ils se conforment au Code de conduite professionnelle pour les fournisseurs de Dow en faisant faire preuve d'un engagement actif dans ce domaine.

Santé et sécurité au travail

Nous maintenons un lieu de travail sain et sécuritaire et nous nous efforçons d'éliminer les accidents du travail et les maladies professionnelles.

- Nous sommes tous responsables de faire de la santé et de la sécurité une priorité au quotidien.
- Nous nous encourageons mutuellement dans nos efforts pour vivre en sécurité et en bonne santé en utilisant les ressources disponibles et en respectant les pratiques recommandées.
- Nous prenons des mesures correctives en temps opportun lorsque nous prenons connaissance d'une situation dangereuse ou non sécuritaire.

Abus de drogue et d'alcool au travail

Nous nous engageons à assurer la sûreté, la santé et la sécurité de chacun d'entre nous, de nos opérations et de toutes les personnes que nous côtoyons. Nous ne tolérons pas d'alcool ou de drogues au travail.

Nous devons travailler libres de toute influence d'une substance pouvant perturber notre discernement ou notre sécurité au travail.

- Dow interdit l'utilisation, la possession ou la vente de drogues illégales, de substances contrôlées (y compris l'usage abusif de médicaments sur ordonnance) ou d'accessoires de consommation de drogues dans les locaux de Dow, dans ses véhicules ou dans le cadre de ses activités.
- Dow interdit la consommation ou la possession d'alcool dans les véhicules ou les locaux de Dow, à l'exception de certaines activités sociales sur site pour lesquelles une autorisation a été accordée.
- Dow se réserve également le droit d'effectuer des tests de dépistage de drogues et d'alcool conformément à la législation locale.

Violence au travail

Nous ne tolérons pas les actes de violence, notamment les menaces verbales ou physiques, l'intimidation, le harcèlement et la coercition.



En cas de doute, demandez conseil !

Q. *Je sais que nous sommes censés signaler toute blessure, toute maladie professionnelle ou tout accident, mais ma prime de performance est liée à la baisse du taux d'accidents. Que veut réellement Dow au final ?*

R. *Nous voulons que chaque employé signale toute blessure, toute maladie professionnelle ou tout accident. Ce n'est que grâce à ces rapports que Dow peut réagir aux situations dangereuses, mesurer sa performance en matière de sécurité et respecter son engagement envers la santé, la sécurité et la protection de l'environnement. La rémunération des collaborateurs est liée à la performance globale, dont la sécurité est l'une des nombreuses composantes. Des rapports précis et opportuns sont nécessaires pour protéger toute personne travaillant dans les installations de Dow et dans les collectivités où Dow exerce ses activités.*

Intégrité

Nous sommes respectés en tant qu'innovateur scientifique, fournisseur de choix et concurrent de taille. Grâce à notre intégrité financière et à notre gouvernance rigoureuse, nous avons réussi à établir notre crédibilité sur le marché en tant qu'investissement de premier ordre.

Conflits d'intérêts

Nous devons éviter toute situation où nos intérêts personnels entrent en conflit, ou semblent entrer en conflit, avec les meilleurs intérêts de Dow. Cela comprend toute activité qui nuit à notre capacité de nous acquitter de nos rôles de façon objective ou qui peut amener d'autres personnes à douter de notre impartialité.

Nous devons tous nous conformer aux mesures requises par l'entreprise pour atténuer ou résoudre les conflits d'intérêts.

Les situations courantes de conflit d'intérêts comprennent notamment :

- Détenir une participation financière dans une société qui fait affaire avec Dow.
- Percevoir une rémunération ou autres incitatifs de la part d'une entreprise qui fait affaire avec Dow.
- Avoir un deuxième emploi qui interfère avec celui de Dow.
- Embaucher un fournisseur, un distributeur ou autre agent géré par, ou appartenant à un proche parent ou un ami.
- Être le supérieur hiérarchique ou subordonné (direct ou indirect) d'un partenaire amoureux.

Les conflits d'intérêts peuvent se présenter sous diverses formes. Le Code ne permet pas de décrire et d'aborder tous les conflits d'intérêts potentiels. Il est impératif que chacun d'entre nous fasse preuve de discernement et demande conseil en cas de doute. Si votre situation est susceptible d'être perçue comme un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, parlez-en à votre superviseur, aux Ressources humaines ou au Bureau éthique et conformité, qui vous aideront à trouver la voie de signalement appropriée.

Intérêts externes

Vous devriez éviter tout placement ou autres intérêts financiers qui pourraient nuire, ou sembler nuire, à votre capacité de prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'entreprise. Vous ne devez pas :

- Détenir un intérêt financier chez tout client, fournisseur, distributeur ou agent de Dow si vous êtes en mesure d'influencer ses relations commerciales avec Dow.
- Détourner toute occasion commerciale ou de profit appartenant à Dow ou faire concurrence à l'entreprise de quelque façon que ce soit.



En cas de doute, demandez conseil !

Q. *Mon conjoint vient d'accepter un poste chez un concurrent de Dow. Dois-je informer quelqu'un chez Dow ?*

R. *Oui. Informez rapidement votre superviseur ou le Bureau éthique et conformité des détails concernant le nouvel emploi de votre conjoint. Cela permettra à Dow de déterminer s'il existe un conflit d'intérêts réel ou perçu découlant de vos responsabilités professionnelles et de celles de votre conjoint. Vous devrez également communiquer ces informations sur votre attestation annuelle d'éthique et de conformité, éviter de discuter d'informations commerciales confidentielles avec votre conjoint et prendre toute autre mesure déterminée pour atténuer le conflit potentiel.*

La certification annuelle d'éthique et de conformité demande à chacun d'entre nous de déclarer toute circonstance personnelle susceptible de générer un conflit d'intérêts. Il est important de répondre honnêtement et de façon détaillée au questionnaire et d'informer rapidement notre superviseur ou le Bureau éthique et conformité de toute situation correspondant à ces critères.

Vous pouvez siéger à un conseil d'administration à but non lucratif à condition que cet engagement ne nuise pas à votre travail, que la relation ne nuise pas à la réputation de Dow et que vous obteniez l'approbation appropriée. Vous devez contacter le Bureau éthique et conformité ou votre superviseur pour obtenir leur accord avant d'accepter un poste au sein d'un conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif.

Emploi à l'extérieur de l'entreprise

En règle générale, vous pouvez travailler à l'extérieur de Dow dans n'importe quel emploi légal, à condition que ces autres tâches soient accomplies en dehors des heures habituelles de travail et qu'elles n'interfèrent pas avec votre capacité d'accomplir votre travail chez Dow. Vous ne devez pas :

- Travailler chez un client, un fournisseur, un distributeur ou un agent de Dow ni recevoir une rémunération d'un client, d'un fournisseur ou d'un agent de Dow si vous êtes en mesure d'influencer les activités de Dow avec lui.
- Travailler chez un concurrent de Dow ni recevoir une rémunération d'un concurrent de Dow.
- Servir en qualité de dirigeant ou d'administrateur d'une société à but lucratif à l'extérieur de Dow sans avoir obtenu l'approbation du Bureau éthique et conformité.

Interventions lors de conférences

Si vous êtes invités à intervenir lors d'une conférence en raison de votre statut d'employé de Dow ou de votre expertise liée à vos responsabilités professionnelles chez Dow, vous ne pouvez accepter aucun dédommagement pour l'intervention. Toutefois, l'entreprise pourra, dans une telle situation, accepter le remboursement de frais de nature raisonnable.

Parents, amis et relations personnelles

Nous sommes nombreux à avoir des parents ou amis qui entretiennent des relations commerciales avec Dow, ses clients, fournisseurs, distributeurs, agents ou concurrents. Ces circonstances peuvent soulever des problèmes de conflit d'intérêts parce que d'autres personnes pourraient penser que nous privilégions ces relations plutôt que les intérêts de l'entreprise.

Vous devez déclarer à votre superviseur ou au Bureau éthique et conformité toute situation dans laquelle :

- Un parent ou ami détient un intérêt financier chez un client, fournisseur, distributeur ou agent de Dow, ou y travaille, si vous êtes en mesure d'influencer la relation commerciale que Dow entretient avec eux.
- Un parent proche travaille chez un concurrent de Dow.
- Vous êtes mis dans une position où vous embauchez, supervisez ou exercez directement ou indirectement une autorité sur un parent ou un partenaire amoureux.

Cadeaux et divertissements

[Les cadeaux et divertissements](#) sont souvent utilisés pour renforcer les relations commerciales, mais nous ne



devons pas les accepter ni les offrir s'ils peuvent influencer, ou sembler influencer, l'impartialité des décisions.

Avant d'offrir tout cadeau ou divertissement à un client ou autres personnes externes à l'entreprise, il est bon de comprendre, dans la mesure du possible, les règles du bénéficiaire envisagé concernant l'acceptation de cadeaux et de divertissements.

Nous n'offrons ni n'acceptons aucun cadeau ou divertissement qui pourrait mettre l'entreprise dans l'embarras, qui pourrait être interprété comme un pot-de-vin, ou en échange d'un traitement préférentiel dans toute transaction commerciale.

Recommandations particulières aux cadeaux :

- Nous n'offrons ni n'acceptons aucun cadeau en espèces ou équivalent d'espèces (p. ex., carte-cadeau).
- Nous n'offrons ni n'acceptons aucun cadeau dont la valeur est considérée comme excessive en vertu des normes locales ou incompatible avec les coutumes locales.
- Nous pouvons accepter des cadeaux ou des rabais proposés à un nombre important de salariés dans le cadre d'un accord entre l'entreprise et un client, un fournisseur, un distributeur ou un agent.

Directives particulières aux divertissements :

- Nous n'offrons ni n'acceptons aucun divertissement sauf s'il est conforme aux pratiques commerciales habituelles. Par exemple, les repas d'affaires occasionnels ou la fréquentation d'un théâtre local ou d'un événement sportif avec un client ou un fournisseur sont généralement acceptables.
- Nous n'offrons ni n'acceptons aucun divertissement à connotation sexuelle ou qui est autrement illégal, indécent ou incompatible avec le Code et les Valeurs de Dow du Respect des personnes.

Représentants gouvernementaux

Des lois particulières s'appliquent aux interactions avec les représentants gouvernementaux, notamment les employés d'entreprises détenues par, ou contrôlées par l'État. Reportez-vous à la section [Cadeaux et divertissements](#) pour obtenir des conseils particuliers sur les cadeaux et divertissements offerts aux représentants gouvernementaux.

Dossiers commerciaux et financiers

L'exactitude des dossiers commerciaux et financiers est essentielle à la réussite de Dow. L'intégrité et la précision de ces dossiers permettent la prise de décisions internes et constituent la base de nos rapports aux actionnaires, aux investisseurs, aux créanciers, aux organismes gouvernementaux et autres parties prenantes. Nous devons :



En cas de doute, demandez conseil !

Q. *J'ai été invité à participer à un tournoi de golf parrainé par un fournisseur. Puis-je participer ?*

R. *La réponse dépend de la valeur du tournoi de golf, de l'état de la relation commerciale de Dow avec le fournisseur et de votre relation professionnelle particulière avec le fournisseur. Si Dow est en cours de négociation avec le fournisseur, ou si l'invitation est d'une valeur excessive, l'invitation doit en principe être refusée. De même, si votre rôle chez Dow vous oblige à évaluer le travail du fournisseur, votre présence pourrait donner l'apparence d'un conflit d'intérêts. Cependant, s'il est d'une valeur raisonnable et que votre décision n'est pas influencée par l'événement, vous pouvez alors l'accepter. Avant d'accepter une telle invitation, vous devez toujours informer votre superviseur et obtenir son approbation.*



- Conserver et présenter tous les dossiers et rapports de l'entreprise conformément à la législation, à nos politiques de contrôle interne et aux principes comptables généralement reconnus. Ces dossiers comprennent les dossiers comptables ainsi que tout autre dossier sous format électronique ou papier, comme les notes de frais, les relevés d'heures, les formulaires de demande de remboursement de frais médicaux, les dossiers et les évaluations du personnel et toutes sortes de rapports analytiques, techniques et d'ingénierie produits par l'entreprise.
- Établir et maintenir un système de contrôles internes robustes et efficaces.
- Vérifier que tous les dossiers de l'entreprise reflètent fidèlement et précisément les transactions concernées.
- Ne jamais falsifier un document.
- Enregistrer toutes les transactions financières dans le compte, le service et l'exercice comptable correspondants.
- Vérifier que toutes nos mesures et engagements sont conformes à la [Politique d'autorisation](#) et de délégation de pouvoir de Dow.
- Confirmer que toutes les communications publiques, notamment les rapports aux autorités gouvernementales, sont complètes, justes, exactes, opportunes et compréhensibles.
- Soumettre toute préoccupation concernant l'exactitude des dossiers de Dow à la direction financière ou par un autre moyen de communication approprié, comme la Ligne d'éthique de Dow.

Utilisation et protection des ressources et des informations de l'entreprise

Nous avons tous l'obligation de protéger les ressources de Dow et de les utiliser correctement. Nos ressources sont réservées à des fins professionnelles. Dans certaines situations, l'utilisation personnelle des ordinateurs, des téléphones, des appareils de communications mobiles, de l'accès à Internet et à la messagerie

électronique peut être acceptable sur une base limitée dès lors que nous respectons les [politiques de l'entreprise](#) et que nous ne générons pas de frais supplémentaires. Nous devons :

- Utiliser les ressources de l'entreprise conformément à la loi et de manière responsable.
- Protéger les ressources de Dow contre le vol, le gaspillage, ainsi que l'accès et l'utilisation non autorisés.
- Ne pas utiliser les fonds de l'entreprise ou autres ressources pour soutenir une entreprise extérieure ou une activité non autorisée.

Les ressources de l'entreprise sont notamment : les informations exclusives de l'entreprise ; les fonds de l'entreprise, les cartes de crédit et autres comptes ; les ordinateurs, les réseaux électroniques et autres équipements de bureau ; les téléphones et appareils de communication mobiles ; l'accès à Internet et à la messagerie électronique ; les fournitures ; les billets pour des événements sportifs et de divertissement.

Propriété intellectuelle

La poursuite de notre réussite et notre croissance future dépend de solutions et de produits innovants. Pour garantir un avantage concurrentiel durable à nos activités, nous devons protéger notre propriété intellectuelle contre le vol, l'usage frauduleux et la perte.

Avec le soutien du Service juridique, nous devons prendre les mesures nécessaires pour protéger la propriété intellectuelle des inventions, des informations exclusives, des marques de commerce, des secrets commerciaux et des documents protégés par le droit d'auteur de Dow. Ces mesures comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Suivre les directives de l'entreprise pour l'utilisation de la marque et des marques de commerce de Dow, notamment le Dow Diamond.
- Signaler au Service juridique toute préoccupation concernant la propriété intellectuelle de Dow qui serait enfreinte, utilisée frauduleusement ou détournée.
- Déposer en temps opportun la demande de brevet sur les inventions stratégiques de Dow pour les activités de Dow.
- Respecter la propriété intellectuelle d'autrui, notamment les secrets commerciaux, les droits d'auteur, les marques de commerce, les droits de brevet et les informations exclusives, en évitant l'utilisation illégale ou la contrefaçon.
- Protéger les informations exclusives de Dow et ne pas les communiquer à des personnes externes à Dow sans autorisation.

Technologie de l'information

Nous dépendons énormément des systèmes informatiques et des réseaux de télécommunications. Nous devons protéger ces systèmes contre toute utilisation abusive et tout accès non autorisé. Nous devons :

- Respecter les [politiques de protection des informations de Dow](#), ainsi que les exigences en matière de sécurité et de protection des données.
- Utiliser et protéger les mots de passe d'accès aux ordinateurs ou au réseau et nous abstenir de partager nos mots de passe ou nos identifiants utilisateur.
- Conserver les informations sensibles, exclusives ou hautement confidentielles dans des fichiers protégés sur les serveurs sécurisés fournis par l'entreprise.
- Conserver et sécuriser les informations, notamment les documents papier, en fonction de la classification des informations.
- Protéger les dispositifs électroniques en tout temps.
- Protéger les contrôles de sécurité de l'information.
- Protéger les équipements et systèmes de l'entreprise contre la pornographie, les jeux de hasard et les fins illégales, blessantes ou inappropriées.

Données professionnelles et personnelles et gestion des dossiers

Nous sommes tous responsables du maintien de l'intégrité des informations de Dow et de leur bonne utilisation. La communication non autorisée des informations de Dow peut nuire à l'entreprise, à la vie privée des employés ou des clients, ou procurer un avantage injustifié à certaines personnes. Par conséquent, nous devons :

- Classer les documents conformément à la [Politique de traitement des informations de Dow](#).
- Conserver et supprimer les dossiers de l'entreprise conformément à la [Politique de gestion des documents de Dow](#) et au calendrier correspondant.
- Respecter les obligations spéciales en matière de tenue de dossiers relatives aux enquêtes internes, aux litiges et aux enquêtes gouvernementales.
- Signaler la perte de toute information appartenant à Dow dans les meilleurs délais.
- Respecter toutes les obligations contractuelles de protection des informations d'autrui et ne pas communiquer les informations exclusives ou personnelles d'autrui.
- Limiter l'accès aux informations sensibles, exclusives ou hautement confidentielles aux personnes formées au traitement approprié de ce type d'informations.

- Ne pas discuter des informations de Dow si la conversation peut être entendue ou compromise.
- Respecter toute déclaration ou politique de confidentialité interne ou externe applicable.

Lorsqu'il est nécessaire de partager des informations exclusives à l'extérieur de l'entreprise, nous devons d'abord consulter un juriste de Dow afin de nous assurer que des protections adéquates, comme un accord de confidentialité, sont en place.

Les informations de Dow comprennent, par exemple, les informations sur la recherche et le développement (R&D), les secrets commerciaux, les dossiers du personnel, les plans commerciaux et les offres, les informations sur la capacité et la production, les prévisions et stratégies de marketing ou de vente, les listes de clients et les informations personnelles, les listes ou stratégies tarifaires et les données des fournisseurs.

Nous devons obtenir l'approbation nécessaire pour les présentations externes qui contiennent des informations relatives à Dow. Notre devoir de protéger les informations exclusives de Dow subsiste même après avoir quitté l'entreprise.

Activités de prestations de services de Dow

Dow a l'obligation de protéger les informations confidentielles de ses clients lorsqu'elle agit en tant que prestataire de services. Ces « informations confidentielles sur le client » ne doivent être communiquées qu'aux représentants autorisés de Dow, tels que désignés dans les accords de contrôle.

Nous devons toujours demander conseil avant de communiquer toute information confidentielle sur un client.





En cas de doute, demandez conseil !

Q. *On m'a demandé de participer à une enquête qui comprend des questions sur moi-même et mon rôle chez Dow. Puis-je y participer ?*

R. *Si l'enquête est gérée pour le compte de Dow, elle doit indiquer clairement sa finalité, le pays où les résultats de l'enquête seront traités, la façon dont les données sont protégées et si les données seront présentées sous forme de réponses globales non identifiables. Si vous avez des questions concernant la portée ou la nature de l'enquête, contactez votre responsable ou le Bureau éthique et conformité. En règle générale, la participation aux enquêtes est volontaire. Méfiez-vous des enquêtes externes qui peuvent vous demander de communiquer des informations sur Dow.*

Confidentialité des données

Conformément à la valeur de Dow en matière de respect d'autrui, nous respectons la vie privée des personnes et protégeons leurs données personnelles.

- Nous traitons les données personnelles de manière responsable et conformément à la [Politique de protection des données/respect de la confidentialité de Dow](#), aux obligations contractuelles et à la législation locale.
- Nous n'utilisons les données personnelles qu'à des fins commerciales légitimes.
- Nous sommes ouverts et transparents concernant les finalités pour lesquelles nous utilisons les données personnelles.
- Nous protégeons les données personnelles contre toute divulgation non autorisée.
- Nous limitons la communication des données personnelles sensibles aux personnes qui ont une obligation professionnelle de confidentialité et qui sont formées au bon traitement de ce type d'informations.

Les « données personnelles » sont, par exemple, l'adresse, l'âge, l'emploi et les informations sur l'éducation et la formation. Les « données personnelles sensibles » sont, par exemple, les informations médicales, les numéros de comptes financiers, les numéros de sécurité sociale, la race, la religion, l'orientation sexuelle, les condamnations pénales et les affiliations politiques.

Informations privilégiées et délit d'initié

Bon nombre d'entre nous sommes exposés à des informations sur Dow ou sur des sociétés qui entretiennent des relations commerciales avec Dow dont le public n'est peut-être pas informé. Ces informations non publiques peuvent, entre autres, concerner des plans commerciaux ou de fabrication, de nouveaux produits ou procédés, des fusions ou acquisitions, des risques commerciaux sérieux, des ventes, négociations ou autres informations financières.

- Nous n'effectuons pas d'opérations sur les titres de Dow ni sur ceux d'aucune autre société, en nous basant sur des informations importantes non publiques obtenues dans le cadre de notre emploi chez Dow. Nous ne communiquons pas non plus ce type d'informations à d'autres personnes qui pourraient effectuer des opérations sur la base de ces informations. [Le délit d'initié est illégal.](#)
- Une information importante non publique est toute information qui n'a pas été rendue publique et qui pourrait influencer la décision raisonnable d'un investisseur d'acheter, de vendre ou de conserver les titres d'une société.

Les règles relatives aux délits d'initiés sont complexes. En cas de doute, consultez le [Bureau du secrétaire général](#) ou un [juriste de Dow](#).



Pots-de-vin et corruption

Nous nous engageons à maintenir les normes éthiques et juridiques les plus élevées dans nos relations à travers le monde. Il s'agit notamment de nos relations avec les gouvernements, les représentants gouvernementaux et autres entreprises. Nous ne tolérons pas les pots-de-vin ou toute autre forme de corruption, et nous n'entretiens aucune implication dans des affaires liées à ces pratiques. Tous les employés de Dow sont tenus de respecter la Politique anticorruption.

- Les relations avec les représentants gouvernementaux sont soumises à des dispositions légales complexes. La loi prévoit des peines sévères pour les pots-de-vin et la corruption, notamment de lourdes amendes et des peines d'emprisonnement. Même un simple cadeau offert à un représentant gouvernemental peut soulever des soupçons de corruption.
- Éviter les pots-de-vin et la corruption dans les transactions avec d'autres entreprises et des parties privées exige le même degré de vigilance.

Qui sont les représentants gouvernementaux ?

- Les employés de tout gouvernement ou de toute entité contrôlée par le gouvernement partout dans le monde, notamment les employés administratifs de

niveau hiérarchique inférieur.

- Les administrateurs et salariés d'entreprises commerciales détenues par l'État ou sous son contrôle.
- Les administrateurs et salariés de ministères, d'organismes et autres entités gouvernementales nationales, fédérales, régionales, locales et autres.
- Les membres du Congrès, d'un parlement ou d'autres instances législatives.
- Les candidats à un mandat politique, des partis politiques et des responsables de partis politiques.
- Les administrateurs, salariés et représentants d'organisations internationales publiques (quasi-gouvernementales) telles que les Nations Unies ou l'Organisation de coopération et de développement économiques.
- Toute personne qui n'occupe plus un poste au sein du gouvernement, mais qui a occupé ce poste depuis moins d'un an.
- Tout parent ou particulier agissant à titre officiel pour, ou au nom de l'une des personnes susmentionnées.

En cas de doute, vous devez contacter un juriste de Dow ou le Bureau éthique et conformité.

Diligence raisonnable contre la corruption

Nous sommes tenus de respecter la Politique anticorruption. Nous avons mis en place un solide processus de diligence raisonnable contre la corruption, basé sur le risque et à l'échelle internationale, qui nous permet d'exercer une diligence raisonnable à l'égard des tiers en fonction de leur profil de risque. Une telle diligence raisonnable est obligatoire et doit être effectuée avant d'établir ou de renouveler des relations commerciales. En fonction des résultats du processus de diligence raisonnable, nous élaborons des stratégies visant à réduire les risques, y compris la possibilité de mettre fin à la relation commerciale. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la [Politique anticorruption](#) de Dow ou contacter le Bureau éthique et conformité.

Interdiction des pots-de-vin

Un pot-de-vin consiste à remettre ou proposer quelque chose de valeur à une personne pour influencer indûment une décision. Nous n'offrons, ne promettons ni ne remettons quoi que ce soit de valeur à un représentant gouvernemental ou à quiconque dans le but d'obtenir un avantage commercial. De la même manière, nous n'acceptons pas de pots-de-vin de la part d'autrui. Il est strictement interdit de faciliter le versement de pots-de-vin.

Les pots-de-vin comprennent, par exemple, le paiement d'un représentant gouvernemental pour :


- Accorder un contrat à l'entreprise.
- Obtenir un traitement fiscal ou douanier préférentiel.
- Obtenir des permis ou des approbations réglementaires.
- Contourner ou enfreindre les lois ou règlements applicables à Dow.

La corruption comprend également les dessous-de-table, à savoir le fait de donner ou de recevoir des paiements personnels pour influencer l'attribution d'un contrat ou autre transaction commerciale.

Il nous est interdit de contourner les politiques de Dow en faisant appel à un tiers pour faire ce que Dow ne pourrait pas légalement faire en son nom, comme recourir à un tiers pour verser un pot-de-vin. Dow et ses employés peuvent être tenus responsables si un tiers verse un pot-de-vin en son nom, même si Dow n'a pas ordonné le paiement.

Concurrence

Notre responsabilité en matière d'éthique commerciale s'étend à nos relations avec nos clients, nos actionnaires, nos fournisseurs, nos concurrents et les organismes de réglementation. Il nous faut donc livrer concurrence dans les limites légales appropriées et sur la base du prix, de la qualité et du service.



En cas de doute, demandez conseil !

Q. *Je travaille avec un distributeur depuis des années, mais, récemment, son représentant m'a demandé si nous pouvions modifier notre contrat pour y inclure une remise. Le représentant m'a dit que cela aiderait vraiment à accélérer l'obtention de certains permis nécessaires pour vendre les produits sur les nouveaux marchés qu'ils essaient de pénétrer. Que dois-je faire ?*

R. *Même si nous avons fait preuve de diligence raisonnable à l'égard de ce partenaire commercial par le passé, le comportement du distributeur dans le cas présent donne l'alerte parce que les remises peuvent être utilisées pour verser des pots-de-vin afin d'accélérer l'obtention des permis. Vous devez contacter un juriste de Dow ou le Bureau éthique et conformité.*

Pratiques antitrust et concurrence loyale

Nous remportons nos marchés de manière éthique et respectons toutes les lois antitrust et commerciales qui exigent une concurrence libre et loyale.

Nous ne menons pas de discussions et ne concluons pas d'ententes avec des concurrents ou autres personnes qui pourraient restreindre la libre concurrence. Cela comprend toute discussion avec un concurrent concernant :

- Les prix ou modalités de crédit.
- La réponse aux appels d'offres ou la soumission d'offres.
- La répartition des marchés, des clients ou des territoires.
- Les restrictions de la production ou de la distribution.
- Les boycotts de fournisseurs ou de clients.

Nous ne nous livrons à aucune pratique commerciale déloyale, trompeuse ou mensongère.

Nous faisons la publicité, la promotion et l'étiquetage de nos produits et services d'une manière factuelle, honnête et informative.

Collecte d'informations sur la concurrence

Les informations sur nos concurrents nous permettent de mieux comprendre les besoins du marché et d'améliorer nos produits et services. Cependant, nous devons toujours recueillir des données sur la concurrence de manière légale et éthique.

Pour obtenir des informations sur la concurrence, nous utiliserons des informations accessibles au public, notamment des articles publiés, des analyses du marché et des rapports que nous achetons. Cela signifie que :

- Nous ne chercherons pas à obtenir les informations confidentielles d'un concurrent, et n'accepterons pas les informations confidentielles d'une autre personne, sans leur consentement.
- Nous n'utiliserons jamais de moyens illégaux ou contraires à l'éthique (p. ex., vol, corruption, fausse déclaration ou espionnage) pour obtenir des informations sur nos concurrents.
- Nous respectons toutes les lois applicables lorsque nous recueillons des informations sur la concurrence.

Contrôles des échanges commerciaux

Nous exerçons nos activités à l'échelle internationale dans un monde parfois dangereux. Pour prévenir le terrorisme, mettre fin à la prolifération des armes, lutter contre le trafic de stupéfiants et autres crimes, et promouvoir les intérêts



En cas de doute, demandez conseil !

Q. *Un ami m'a envoyé un courriel contenant des informations non publiques sur la stratégie tarifaire et de marketing d'un concurrent de Dow. Je ne lui avais pas demandé ces informations. Que dois-je faire ?*

R. *Ne faites rien avec ces informations sans en avoir parlé à votre superviseur et à un juriste de Dow ou au Bureau éthique et conformité. Si jamais vous recevez ce type d'informations, ou qu'on vous les offre, quelle qu'en soit la source, dites à la personne que le transfert de ces informations enfreint la politique de Dow, et potentiellement la loi, et qu'elle doit cesser immédiatement de le faire.*

de leur politique étrangère, certains gouvernements ont mis en place un **contrôle des échanges commerciaux** qui restreint certaines transactions commerciales et la circulation de certaines marchandises au-delà des frontières nationales. Nos activités doivent être menées conformément aux restrictions applicables en matière de contrôle des exportations, aux sanctions économiques, aux exigences douanières et autres contrôles commerciaux partout où nous exerçons nos activités, notamment en agissant conformément aux règlements américains qui s'appliquent aux filiales des sociétés américaines. Nous devons tous être conscients de l'impact des contrôles commerciaux sur nos responsabilités professionnelles.

Les lois relatives au contrôle des échanges commerciaux peuvent :

- Restreindre l'exportation de certains biens, services, logiciels ou technologies.
- Exiger une licence officielle pour certaines exportations.
- Interdire aux entreprises ou aux particuliers de traiter directement ou indirectement avec des pays, des entités ou des personnes en particulier (y compris l'importation, l'exportation et les investissements).
- Restreindre les déplacements dans certains pays, notamment le transport de certains types d'informations (p. ex., par ordinateur).
- Restreindre le transfert d'informations sur les exportations contrôlées à une personne dans un autre pays ou à une personne basée aux États-Unis, mais qui n'est pas américaine.
- Exiger l'exigence d'une diligence raisonnable pour s'assurer que nos importations sont conformes aux exigences applicables en matière d'importation, notamment celles associées au pays d'origine, et à une évaluation appropriée.
- Interdire aux entreprises américaines, ainsi qu'à leurs filiales, de coopérer avec des boycotts internationaux non autorisés par le gouvernement américain. Nous devons prendre connaissance des **Procédures antiboycott** de Dow.

Les lois dans ce domaine sont complexes et évoluent fréquemment. Les sanctions en cas de violation des lois sur le contrôle du commerce peuvent être graves. Nous devons consulter l'Organisation du commerce international (OCI), notre **représentant régional de l'OCI** ou un juriste de Dow avant de nous engager dans toute transaction pouvant mettre en cause un pays sanctionné ou une partie interdite, des articles soumis à des contrôles à l'exportation ou des activités ou demandes de boycott.

Dow en tant que client/bénéficiaire de services

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils mettent en œuvre et respectent les principes énoncés dans le Code de conduite professionnelle pour les fournisseurs. Le respect des exigences obligatoires précisées dans le Code de conduite professionnelle pour

Entreprise citoyenne

Dow mène ses activités en sachant que nous vivons tous ensemble sur une planète aux ressources limitées. Tirer le meilleur parti des ressources dont nous disposons et accélérer les progrès vers des solutions efficaces et renouvelables n'est pas seulement un impératif stratégique, mais fait également partie de nos valeurs. Par conséquent, tout ce que nous faisons, et la manière dont nous le faisons, est important.

les fournisseurs est considéré comme une condition préalable non négociable à toute collaboration avec Dow.

Définir la norme de durabilité

Nous faisons tous partie d'un système complexe qui exige un équilibre, une innovation et une attention sans concession à la protection de la planète. **Notre engagement mutuel et envers la protection de l'environnement nous conduit à :**

- Respecter les lois environnementales et les politiques de Dow applicables à notre secteur d'activité.
- Vérifier que nos produits, opérations et comportements respectent en tout temps les normes environnementales de Dow et les plans de conformité approuvés.

Les lois sont complexes, évoluent fréquemment et varient d'un pays à l'autre. En cas



de questions ou de préoccupations, nous devons demander l'avis d'un juriste de Dow ou d'un expert en ESS pour clarifier la façon dont ces lois s'appliquent à nos activités.

Entreprise citoyenne

Nous nous engageons à apporter des changements positifs grâce à nos partenariats communautaires, nos dons de bienfaisance et notre bénévolat.

À travers notre maîtrise des sciences, notre expertise, notre bénévolat et nos dons, nous prenons des initiatives audacieuses pour aider à résoudre certains des problèmes les plus délicats de la planète. Grâce à nos relations avec les entreprises voisines et nos partenaires, nous développons de meilleures collectivités, plus dynamiques et plus durables, là où nous exerçons nos activités. Nos objectifs de développement durable et nos initiatives en matière d'entreprise citoyenne sont une source de fierté pour chacun d'entre nous.

- Nous engageons un dialogue proactif avec les organisations représentant les communautés où nous exerçons nos activités.
- Nous soutenons les initiatives qui répondent aux objectifs et aux besoins de la collectivité et nous cherchons à tirer parti de nos capacités pour soutenir ces collectivités.

Activités caritatives et bénévolat

Dow participe à diverses activités caritatives dans le monde entier par l'entremise du Comité des contributions de l'entreprise et de The Dow Chemical Company Foundation. La participation varie de contributions financières aux dons de produits, de services et d'autres ressources de Dow, notamment les heures de bénévolat des employés.

Nous devons :

- Effectuer nos activités bénévoles communautaires personnelles sur notre propre temps et avec nos propres ressources, et non en tant que représentants de Dow.
- Obtenir l'autorisation pour tout don à un organisme de bienfaisance au nom de Dow et respecter les directives de l'entreprise en matière de contributions caritatives.

Nous ne devons pas :

- Représenter Dow dans tout processus ou forum public, sauf si la direction nous le demande expressément.
- Obtenir le remboursement de dépenses ou dons personnels à des activités caritatives de la part de Dow.



En cas de doute, demandez conseil !

Q. *La directrice de ma fonction a envoyé un courriel à l'ensemble du service, nous demandant de contribuer à un organisme caritatif local qu'elle soutient. J'ai déjà versé des contributions aux organismes caritatifs que je soutiens, mais je me sens obligée de le faire dans ce cas.*

R. *Les contributions individuelles sont un choix personnel. Les employés ne devraient jamais se sentir obligés de faire un don caritatif. Les responsables doivent être particulièrement sensibles au fait que leur position dans l'entreprise peut conduire d'autres personnes à se sentir obligées de faire des contributions et doivent donc éviter de donner cette impression.*



Activités et contributions politiques

Dow encourage la participation aux activités politiques locales, nationales et internationales.

- Les employés ne doivent pas utiliser le papier en-tête ou la messagerie de l'entreprise ni mentionner une adresse professionnelle ou un intitulé de poste pour exprimer leurs opinions dans une tribune publique (comme une lettre à un journal).
- Nous respectons en tout temps les lois régissant la participation de Dow aux activités politiques, notamment les contributions politiques.

Communications avec le public

Nous nous efforçons de communiquer avec le public d'une manière précise et cohérente. Afin de garantir le respect des lois et de protéger nos intérêts, seules les personnes spécifiquement désignées à ces fins doivent représenter l'entreprise auprès du public ou des médias.

Toute demande d'informations concernant l'entreprise de la part d'une personne extérieure doit être transmise au représentant local des Affaires publiques.

Médias sociaux

Les réseaux sociaux et autres formes de médias sociaux font de plus en plus partie intégrante des activités d'une entreprise. En règle générale, les règles applicables aux nouveaux outils de communication suivent les règles de communication traditionnelles.

À faire :

- Établir une distinction claire entre les communications professionnelles autorisées et les communications personnelles. Lorsque nous exprimons une opinion sur des questions d'intérêt public, nous ne devons pas donner l'impression de représenter Dow ni d'exprimer les opinions de Dow.
- Respecter les lois sur les marques de commerce, les droits d'auteur, l'utilisation équitable, les secrets commerciaux et les déclarations financières ainsi que les directives et politiques de l'entreprise.
- Respecter les valeurs de Dow dans toutes les communications commerciales autorisées.

À ne pas faire :

- Nous exprimer au nom de Dow sauf si nous sommes un porte-parole désigné et que nous avons la permission de le faire.
- Communiquer toute information confidentielle appartenant à Dow, à ses employés, clients, fournisseurs et/ou autres partenaires commerciaux.
- Faire référence aux clients, aux fournisseurs ou aux partenaires commerciaux de Dow sans leur approbation.
- Faire la promotion des produits ou services de Dow sans autorisation.
- Communiquer les données personnelles d'autrui, en particulier les données personnelles obtenues dans le cadre des relations commerciales de Dow.

Administration du Code

Nous nous engageons à préserver un environnement dans lequel le respect de la loi et du présent Code est un impératif. Ce respect commence avec chaque employé et s'étend à nos clients, à nos fournisseurs, à nos partenaires commerciaux, à nos actionnaires et aux organismes de réglementation.

Le Bureau éthique et conformité est responsable de l'administration du Code, sous la supervision du directeur juridique et des comités d'audit et de gouvernance du conseil d'administration.

Enquête et mesures

Nous n'acceptons aucune violation du Code. Toute personne qui enfreint le Code est passible de mesures disciplinaires conformément aux lois applicables, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le Groupe prend très au sérieux les infractions potentielles au Code et mène des enquêtes approfondies sur les violations potentielles connues de la loi ou du Code. Les enquêtes sont menées par des experts en la matière désignés par le Bureau éthique et conformité. Les enquêtes sont menées d'une manière respectueuse, confidentielle et équitable. Si l'enquête corrobore une allégation, une équipe de direction appropriée examinera les conclusions et déterminera le résultat final.

Le Groupe protégera toute personne soulevant une inquiétude de bonne foi. Toute accusation mensongère, tout mensonge à un enquêteur, toute ingérence dans une enquête ou tout refus de collaborer à une enquête constitue une violation du Code. Toute personne faisant partie des effectifs de Dow doit être honnête et coopérer pleinement à toute enquête.

Confirmation

Nous devons régulièrement confirmer avoir pris connaissance du Code et nous engager à le respecter. Ne pas prendre connaissance du Code ou ne pas l'accepter ne nous dispense pas de le respecter.

Dérogations

Le conseil d'administration ou son comité désigné doit approuver toute dérogation à une disposition du Code. L'entreprise communiquera publiquement sur son site Internet toute dérogation ou modification du Code exigeant une déclaration en vertu des lois, règles ou règlements applicables.

Autres modalités

Le Code constitue le guide de Dow sur les politiques de l'entreprise et les exigences juridiques qui régissent la façon dont nous menons nos activités dans le monde. Il représente une référence générale pour tous les employés partout où nous exerçons nos activités. Il ne décrit pas toutes les lois ou politiques de l'entreprise applicables, et ne donne pas tous les détails sur une loi ou une politique en particulier. Dow se réserve le droit de modifier, de réviser ou de modifier toute politique, procédure ou condition relative à l'emploi à sa seule discrétion, à tout moment, sans préavis et sans révision du Code.

Le contenu du Code ne constitue pas les modalités d'un contrat de travail, et rien de ce qui y est contenu ne doit être interprété comme une garantie de poursuite d'emploi. Le Code n'est pas un document juridique. Il est destiné à des fins d'information uniquement. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées ou révoquées unilatéralement par l'entreprise à tout moment ; elles ne sont pas exhaustives. Dans l'hypothèse où les informations contenues dans le Code, sous format papier ou électronique, différeraient des politiques ou procédures établies par Dow, les politiques et procédures légales prévaudront.

En vertu de la Loi américaine sur la protection des secrets commerciaux, tous les employeurs doivent remettre un avis d'immunité aux employés et aux entrepreneurs « dans tout contrat ou entente avec un employé [ou entrepreneur indépendant] régissant l'utilisation d'un secret commercial ou autres informations confidentielles ». L'immunité pour laquelle un avis est requis figure dans une autre disposition de la Loi et accorde aux lanceurs d'alerte une immunité limitée dans les procédures civiles et pénales fédérales et d'État pour la communication de secrets commerciaux, lorsque la déclaration « (A) est faite (i) en toute confidentialité à un représentant gouvernemental fédéral, d'État ou local, directement ou indirectement, ou à un avocat ; et (ii) uniquement aux fins de signaler une violation présumée de la loi ou de mener une enquête à cet égard ; (B) est effectuée sous pli scellé dans le cadre d'une plainte ou autre document déposé dans une action en justice ou autre instance ».

Aucune disposition du présent Code ne vous empêche de signaler d'éventuelles violations d'une loi ou d'un règlement fédéral à tout organisme d'une autorité publique ou entité où Dow exerce ses activités, y compris, mais sans s'y limiter, au ministère de la Justice, à la SEC (Securities and Exchange Commission), au Congrès des États-Unis ou à tout inspecteur général d'organisme, ni de faire d'autres divulgations protégées par les dispositions relatives aux lanceurs d'alerte prévues par les lois ou règlements fédéraux. Vous n'avez pas besoin de l'autorisation de l'entreprise pour effectuer de tels signalements ou de telles divulgations, et vous n'avez pas l'obligation d'informer l'entreprise de vos actions en la matière.



Coordonnées et autres ressources

En signalant toute irrégularité, nous contribuons tous à renforcer la culture éthique de Dow. Si nous observons quelque chose, nous devons en parler ! Vous pouvez adresser vos questions ou préoccupations sur la conduite à adopter à l'une des personnes suivantes :

- Un dirigeant
- Un représentant des ressources humaines
- Un juriste de Dow
- Le Bureau éthique et conformité
- La Ligne d'éthique de Dow

A. La Ligne d'éthique de Dow

Le Bureau éthique et conformité dispose d'une ligne d'assistance téléphonique confidentielle et d'un site Web pour toute personne souhaitant poser des questions sur la politique de Dow, obtenir des conseils sur des situations particulières, signaler de bonne foi d'éventuelles violations au présent Code ou au Code de conduite professionnelle pour les fournisseurs, ou alerter sur toute autre pratique commerciale contraire à l'éthique. La Ligne d'éthique de Dow constitue une méthode sûre, fiable et pratique pour signaler des préoccupations d'ordre éthique, avec la possibilité de soumettre des rapports anonymes lorsque la législation le permet.

La [Ligne d'éthique de Dow](#) est gérée par une entreprise indépendante qui fournit des services semblables à d'autres sociétés internationales. Les appels à la Ligne d'éthique sont pris en charge par un spécialiste en communication qualifié qui documente la question ou la préoccupation et transmet le rapport au Bureau éthique et conformité pour examen et suivi.

Pour contacter la Ligne d'éthique de Dow :

- Rendez-vous sur www.dowethicsline.com.
- Appelez gratuitement à l'aide des codes d'accès disponibles sur le site Web ou envoyez un rapport en ligne.

Pour contacter le Bureau éthique et conformité de Dow :

- Appelez le +1-989-636-2544.
- Envoyez un courriel à ethics@dow.com.

- Envoyez un courrier à Office of Ethics and Compliance, Global Dow Center, 2211 H.H. Dow Way, Midland, MI 48674, États-Unis.

B. Ressources de formation

De nombreuses [ressources de formation](#) associées au Code sont disponibles :

- Des formations en ligne sur le Code, nos politiques et d'autres sujets relatifs à la conformité sont proposées à tous nos employés.
- Nous invitons nos employés à consulter régulièrement le site intranet [Éthique et conformité](#) et à se familiariser avec son contenu.
- Dow met à disposition la liste des politiques globales. Les politiques suivantes relatives au Code expliquent plus en détail la conduite attendue :
 - [Politique anticorruption](#)
 - [Pratiques antitrust](#)
 - [Conflit d'intérêts](#)
 - [Sécurité des systèmes informatiques et des télécommunications](#)
 - [Délit d'initié](#)
 - [Respect et responsabilité](#)
 - [Médias sociaux](#)
 - [Protection des données personnelles](#)
 - [Lieu de travail sans alcool ni drogues](#)
 - [Absence de violence au travail](#)
 - [Sécurité des technologies de l'information de l'entreprise](#)
 - [Protection des données/respect de la confidentialité](#)
 - [Gestion des dossiers](#)
 - [Politique globale relative aux voyages, aux cadeaux et aux divertissements](#)

Adopté le 1^{er} avril 2019 ; modifié le 15 juin 2023



DOW

®





Seek Together™